

# LES EMPREINTES DE MACHINES A AFFRANCHIR EN FRANCE (2)

## MACHINE HAVAS B

à nombre limité de valeurs

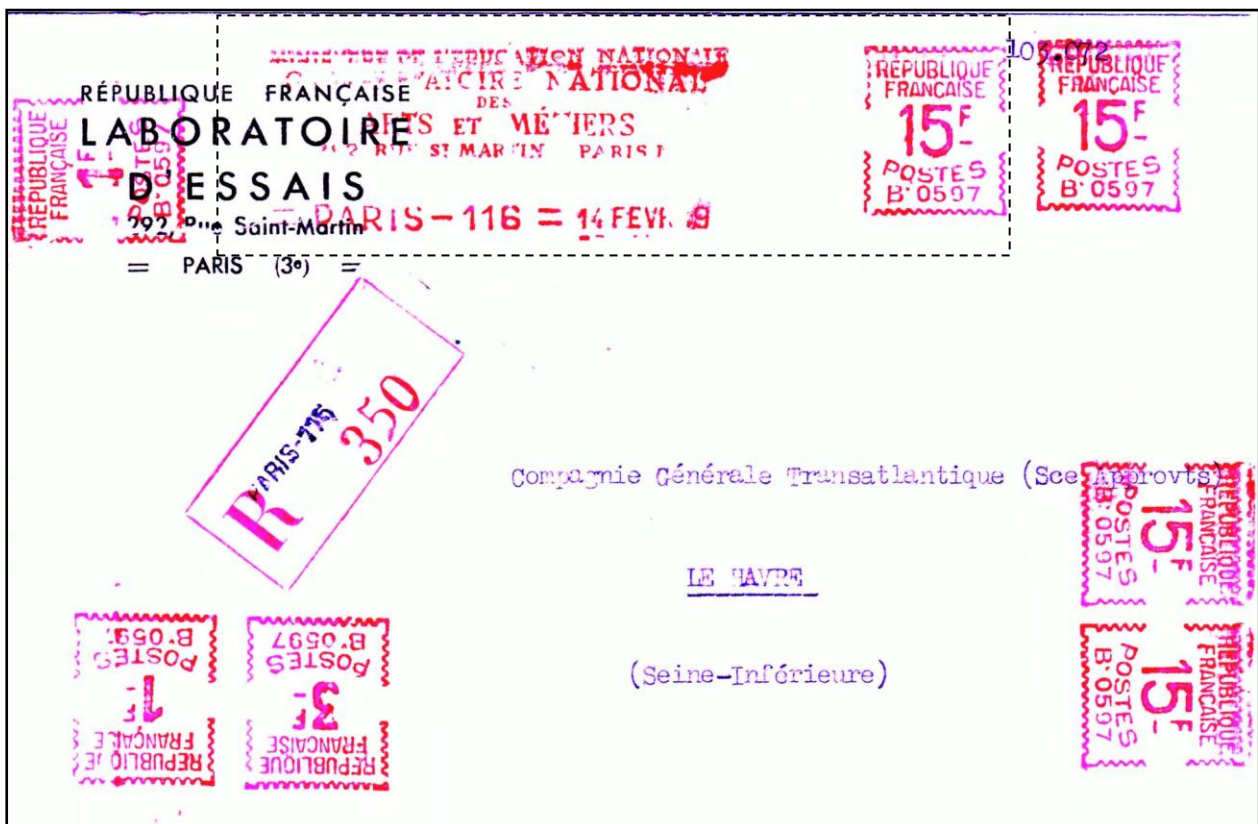
Le BO n° 26, note du 3 novembre 1927 concernant l'indicatif affecté à une machine à affranchir d'un nouveau type annonce :

*Des machines à affranchir d'un modèle nouveau, type "Grandjean" à valeurs multiples, seront mises prochainement en service, concurremment avec les machines actuelles type "Tiranty". Les machines "Tiranty" portent la lettre indicative A; les machines type "Grandjean" porteront la lettre indicative B.*

Ce type de machines constitue donc la deuxième grande catégorie que nous appelons :

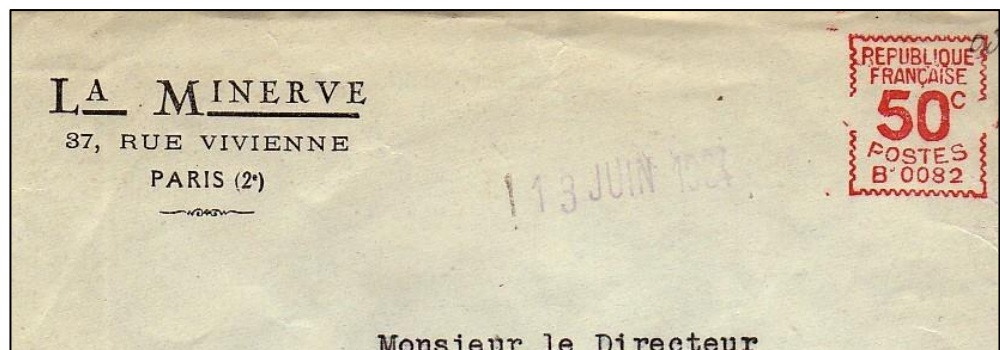
**MACHINE A NOMBRE LIMITE DE VALEURS** et qui sera le seul de ce type distribué en France par **HAVAS**.

Ces machines à mouvement rotatif sont équipées d'un rouleau encreur. Elle peuvent apposer successivement plusieurs empreintes de différentes valeurs grâce à un bloc à six faces gravées de 6 estampilles.



Pour ne pas imprimer plusieurs fois les espaces "publicitaire" et "indications d'origine" ceux-ci sont débrayables ne laissant imprimer que l'espace "indications d'affranchissement" comme on le voit ci-dessus : l'empreinte dans le rectangle pointillé est entière et toutes les autres sont réduites à l'estampille.

Ce détail permet d'expliquer les empreintes que l'on rencontre parfois constituées de la seule estampille.



Ces machines commercialisées par la société des machines **HAVAS**, ont été toutes construites assez rapidement par la société de l'Outillage R B V et leur production a sans doute été arrêtée suite à la mise en service des machines "C" qui constituaient un gros progrès car elles pouvaient imprimer toutes les valeurs à 3 ou 4 chiffres.